

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 A 20H30
sur convocation du 6 décembre 2023**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Valérie NOUVEL, Frankie DUFOUR, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Claude HARDY, Marie-Françoise KURDZIEL, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Emmanuelle POULLAIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Cindy LEBRETON donne procuration à Angélique LORIN

ABSENTS EXCUSES : Cindy LEBRETON

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie BAZIRE

Signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2023

**2023-12-13 01 Lotissement le Chant de la Pierre 2 – tranche 4
Emprunt de 200 000€ : Analyse des propositions**

La commune a consulté 4 banques : le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit agricole et la Société générale, toutes ont répondu excepté la société générale.

Le Maire propose :

- D'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération comme suit :

Montant de l'emprunt : **200 000€**

Taux : **3.98%**

Durée : **6 ans**

Périodicité : **Annuelle**

Coût du crédit : **28 765.26€**

Frais de dossier : **400€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'emprunt de 200 000€ auprès de la banque du Crédit agricole, dans les conditions précitées, à savoir Taux : 3.98%, Durée : 6 ans, Périodicité : Annuelle, Coût du crédit : 28 765.26€, Frais de dossier : 400€**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.**

2023-12-13 02 Le Lotissement « le Chant de la Pierre 2 - Tranche 4 »

La convention de rétrocession du SDEAU

La convention avec le SDEAU a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Aménageur s'engage à suivre les prescriptions techniques et administratives pour l'intégration dans le réseau d'eau potable.

M. le Maire lit la convention du SDEAU et propose au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à signer la convention préalable en vue d'une demande d'intégration au patrimoine syndical d'un réseau d'eau potable réalisé par un aménageur privé ou public.**

2023-12-13 03 Le Lotissement « le Chant de la Pierre 2 - Tranche 4 »

Devis SEGUR complémentaire suite au dépôt du permis d'aménager modificatif

Un devis a été établi par le cabinet SEGUR pour le dépôt d'un permis d'aménager modificatif de la tranche 4 d'un montant de 1 700€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la proposition commerciale de SEGUR pour la modification du permis d'aménager pour un montant de 1 700€ HT,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer le devis.**

2023-12-13 04 Le Lotissement « le Chant de la Pierre 2 - Tranche 4 »

Le prix de vente des lots

M. Rémi HARDY, adjoint chargé du lotissement, rappelle des tarifs des premières tranches pour la vente des lots : 50 € pour les primo accédant et 59 € TTC le m² sans critères. Pour la troisième tranche du Lotissement le Chant de la Pierre 2 : 51 € pour les primo accédant et 59 € TTC le m² sans critères.

M. Rémi HARDY présente un tableau estimatif des dépenses et recettes de la 4^{ème} tranche composée de 13 lots, afin d'établir un prix de vente.

LOTISSEMENT - TRAVAUX TRANCHE 4

	TRAVAUX REALISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
	AKILUX PUBLICITAIRE	2 000.00 €	2 400.00 €
	PUBLICATION CONSULTATION	1 500.00 €	1 800.00 €
	SEGUR	16 666.67 €	20 000.00 €
	BAGOT SPS	862.00 €	1 034.40 €
LOT 1	TERRASSEMENT VOIRIE EAUX USEES ET PLUVIALES ESPACES VERTS SIGNALISATION	225 941.50 €	271 129.80 €
LOT 2	TRANCHEES RESEAUX SOUPLES ECLAIRAGE PUBLIC TEL MULTIMEDIA EAU POTABLE	38 309.60 €	45 971.52 €
SDEM	RACCORDEMENT (800€HT/ parcelles)	10 400.00 €	12 480.00 €
ORANGE	RACCORDEMENT (?)	3 350.00 €	4 020.00 €
	IMPREVU	4 200.00 €	5 040.00 €
	TOTAL	303 229.77 €	363 875.72 €

BILAN DES TRANCHES 1-2 et 3

	SURFACES VENDUES	15 376 m ²
	recettes des ventes	794 837.00 €
	dépenses des tranches 1-2 et 3	892 251.50 €
	Coût des travaux / m²	58.03 €
	Proposition	
	PRIMO ACCEDANT	59.00 €
	AUTRES ACQUEREURS	64.00 €
	Prospective tranche 4	
recettes	7609m ² à 61.5€/m ² (13 lots)	467 950.00 €
	Terrain Manche Habitat	60 000.00 €
	EXCEDENT 2023 (budget)	28 000.00 €
	VENTE DERNIER LOT TRANCHE 3	24 000.00 €
	TOTAL RECETTES	579 950.00 €
dépenses	tranche 3 (reste à réaliser)	70 000.00 €
	tranche 4	363 875.12 €
	Caution a rembourser tranche 3	9 000.00 €
	Remboursement emprunt 2023-2024	62 008.46 €
	Intérêt nouvel emprunt	35 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	539 883.58 €

Après délibération, la proposition de fixer les tarifs comme suit est adopté à l'unanimité du conseil municipal, afin de garantir l'équilibre financier de l'opération :

⇒ 6 lots au prix de 59 € TTC le m² en accession à la propriété pour des jeunes ménages « primo-accédant » qui remplissent les critères d'attribution cumulatifs suivants :

- Construction d'une résidence principale personnelle, habitée par l'acquéreur
- Les propriétaires ne pourront être que des personnes physiques
- Il doit s'agir d'une première accession à la propriété
- La composition de la famille sera la suivante : soit un couple de moins de 35 ans sans enfants, soit un couple ou une famille monoparentale avec au moins un enfant de moins de 3 ans ou scolarisé en maternelle et primaire.
- Le plafond de ressources de la famille sera celui retenu pour le prêt à taux zéro.

⇒ 7 lots pour les personnes hors critères au prix de 64 € TTC le m².

➤ D'autoriser Monsieur le maire à signer les actes de ventes et toutes pièces y afférent à l'étude de Maître POLIDORI, notaire à DUCEY.

M. Rémi HARDY précise que des travaux seront susceptibles d'être ajoutés aux dépenses, notamment une clôture au niveau du bassin de rétention. De même, les travaux qui restent à réaliser sur la tranche 3 connaîtront certainement une augmentation du fait de l'augmentation des matières premières. Un échange a lieu au sujet de la gestion et de l'accueil des élèves de l'école en cas d'augmentation du nombre d'enfants dans la commune.

2023-12-13 05 Le lotissement les balcons de l'archange – Rétrocession de la parcelle YS 78

Complément à la délibération du 9 mars dernier, en effet, il faudra ajouter la parcelle YS 78, à la parcelle YS 77 pour la reprise par la commune des espaces verts du lotissement les balcons de l'Archange.



Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de classer la parcelle YS 78 dans le domaine public de la commune, comme espaces verts.

- Vu la délibération du 30 juin 2011 approuvant le transfert des équipements communs (voirie et réseaux) du lotissement les Balcons de l'Archange dans le domaine public de la commune et autorisant la signature de l'acte notarié,
- Pour ces motifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au classement des espaces verts de la parcelle cadastrée section YS 078, d'une surface de 987 m² afin de l'inclure dans le domaine public communal.

2023-12-13 06 Identification des zones d'énergies renouvelables

L'objectif est d'identifier des zones d'accélération des ENR au niveau communal, Définir des zones d'énergie renouvelable propices par type d'énergie (éolien, photovoltaïque, biogaz...) – Pourquoi au niveau communal ? être acteur, une volonté politique et Acceptabilité sociale. Les Zones à définir sont à transmettre avant le 31/12/2023 au référant ENR préfectoral.

La commune se révèle pouvoir réaliser de l'énergie renouvelable grâce à un potentiel solaire sur toiture. Notamment grâce aux bâtiments communaux : Salle des fêtes, école, église...

M. le Maire a contacté les agriculteurs et artisans qui ont un gros potentiel solaire sur toiture. Ainsi Ils ont été consultés afin d'avoir leur accord. Ils ont tous répondu favorablement. Cela n'oblige en rien à la réalisation des travaux mais permet un recensement des biens propices à cette énergie renouvelable.

M. le Maire précise au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables...).

Ces ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables) peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

M. le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...),

- les communes identifient par délibération du conseil municipal, **après concertation du public** selon les modalités qu'elles déterminent librement.

PROPOSITION DE ZAENR :

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire expose que :

- l'identification des ZAENR a été réalisée en concertation avec les agriculteurs et les artisans de la commune, lors d'entretiens individuels téléphoniques,

- les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR seront mis à la disposition du public selon les modalités suivantes (registre des délibérations)

- les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

- **solaire photovoltaïque sur bâtiment : présentées sur la carte en annexe**

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes**

annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées : LISTE : présentées sur la carte en annexe

- charge le maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

2023-12-13 07 L'aménagement du nouveau terrain d'entraînement – Analyse des propositions commerciales

Les commissions Travaux s'est réunie le samedi 2 décembre pour étudier l'aménagement du futur terrain d'entraînement.



La mairie de St Quentin sur le Homme a sollicité trois entreprises pour l'aménagement de l'espace sportif : MARTINEL, SDU et TSE. Les prix sont HT :

Pare-ballons :

	Martinel Yves	SDU	TSE
Pare-ballons Hauteur 5 m (longueur 186 ML)	30 969.00 €	26 745.83 €	42 315.00 €
Pare-ballons Hauteur 7 m (longueur 67 ML)	15 912.50 €		
Fourniture	46 881.50 €	26 745.83 €	42 315.00 €
Pose	Compris	19 825.80 €	Compris
Total Fourniture et pose	46 881.50 €	46 571.63 €	42 315.00 €

SDU : Tout hauteur
6ML

La paire de buts à 11 :

	Martinel Yves	SDU	TSE
1 Paire de buts à 11	5 960.00 €	2 763.07 €	3 073.00 €
Contrôlet NF	Compris	375.00 €	250.00 €
Total Fourniture + pose + Contrôle NF	5 960.00 €	3 138.07 €	3 323.00 €

La paire d'abris de touche :

	Martinel Yves	SDU	TSE
Fourniture 2 abris touche	7 381.60 €	4 620.22 €	4 503.60 €

Main courante :

	Martinel Yves	SDU	TSE
Main courante 48 ML	3 825.60 €	5 183.66 €	2 976.00 €

Pose	Compris	3 138.00 €	Compris
Total Fourniture + pose + Contrôle NF	3 825.60 €	8 321.66 €	2 976.00 €

Récapitulatif de la totalité de l'équipement :

	Martinel Yves	SDU	TSE
Pare-ballons	46 881.50 €	46 571.63 €	42 315.00 €
Buts à 11	5 960.00 €	3 138.07 €	3 323.00 €
Abris de touche	7 381.60 €	4 620.22 €	4 503.60 €
Main courante	3 825.60 €	8 321.66 €	2 976.00 €
Total Equipement	64 048.70 €	62 651.58 €	53 117.60 €

Après les études des devis par M. Christophe TESNIERE, adjoint aux travaux, les élus soulignent la qualité des propositions faites par les entreprises et choisissent l'entreprise la moins-disante qui offre toutes les prestations demandées :

- Pour l'équipement du nouveau terrain de football, l'entreprise TSE pour un montant de **53 117.60€ HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser M. le maire à signer le devis de l'entreprise retenue pour l'équipement du nouveau terrain de football, à savoir :**
- **Pour l'équipement du nouveau terrain de football, l'entreprise TSE pour un montant de 53 117.60€ HT.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2023-12-13 08 Projet et demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) – 5 000 équipements sportifs de proximité

Comme l'avait annoncé M. Emmanuel MACRON, la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en faveur d'équipements sportifs va être renouvelé jusqu'à 2026.

Dans le cadre de l'aménagement sportif de la commune, le conseil avait déjà échangé au sujet d'un projet de réfection du terrain de tennis. Cet équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposées aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un lieu de rencontre.

Le programme de travaux prévoit la création d'une plateforme en goudron, ainsi que la fourniture et la pose de filets...

Le coût des travaux est estimé à 23 733€ HT.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'agence Nationale du Sport pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de :

- **Approuver le projet de réfection du terrain de tennis**
- **Accepter l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessous pour un montant de 26 733€ HT.**
- **Solliciter une aide financière au taux le plus élevé pour l'appel à projet « 5000 équipements sportifs de proximité 2024-2026 »**
- **Adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

Nature dépense HT	montant dépense	Sources financement	montant recette	taux en %
LOT 1 Terrassement Aménagement	23 733 €	ANS (Agence nationale du sport)	21 386.40	80
Dépenses imprévus	3 000€	FONDS PROPRES	5 346.60€	20
TOTAL	26 733 €	TOTAL	26 733 €	100

- Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

⇒ 2023-12-13 09 L'entretien et sécurité périodique des bâtiments publics 2024-2026 –
Consultation des entreprises

Monsieur le maire informe que plusieurs contrats qui ont été passés en 2021 avec les entreprises prennent fin le 31 décembre 2023. De nouvelles consultations ont été réalisées pour de nouveaux contrats sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Présentation par Rémi Hardy des différentes prestations

A-Vérification périodique et entretien des installations des propriétés communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de confier à Monsieur Jérôme POIRIER – 50220 SAINT-QUENTIN SUR LE HOMME, l'entretien des bâtiments communaux au prix horaire de 42 € HT dans le cadre d'un marché de travaux établi sur une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 reconductible deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions définies ci-dessous :

Désignation des prestations et prix forfaitaire ou horaire	Prix prestation HT en chiffre
<u>Lot 1 : installations de chauffage</u>	42.00 €
1A - Installations de gaz en aérothermie (salle multi activités)	
1.B Installation de chaudières géothermique (groupe scolaire)	
1.C Installation de chauffage en radiant (église)	
<u>Lot 2 : installations de plomberie et sanitaires bâtiments communaux</u>	42.00 €
<u>Lot 3 : installations électriques et VMC bâtiments communaux et blocs secours</u>	42.00 €
a) Vérification technique annuelle sur la conformité des installations électriques	
b) nettoyage et contrôle des installations VMC	
c) Vérifications conformité des installations : blocs de secours, alarmes et désenfumage si existants	
<u>Lot 4 : intervention d'urgence sur éclairage public</u>	50.00€
Clause d'actualisation des prix :	

Les prix seront fermes pour l'année 2024 mais actualisables au 1^{er} janvier de chaque année de reconduction du contrat pour la durée du marché (2025 et 2026) selon la formule indiquée dans l'offre du prestataire ; si rien n'est précisé, les prix seront considérés fermes jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 4 juin 2020

(Cette dépense est imputée en section fonctionnement au chapitre 011 - charges à caractère général).

B-Entretien des voies, terrains communaux et réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de confier à Monsieur Adrien DEPINCE – 50300 LE VAL ST PERE, l'entretien des voies communales dans le cadre d'un marché de travaux établi sur une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 reconductible deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions horaires définies suivant le matériel utilisé comme suit :

DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX UNITAIRE	Prix horaire en chiffre HT
Lot 1 : : Fauchage, Eparage, Elagage, Broyage bois	
A - Broyage à plat	56
B -Broyage talus	56
C - Elagage sécateur	80
D- Elagage plantations avec scie	85
Lot 2 : Terrassement, busage, curage, débernage et transport	
F- Pelle à pneu	85
G - Tracto pelle	62
H - Mini pelle	62
H - Transport tracteur avec remorque	60
Lot 3 : Déneigement	
Passage avec lame de déneigement 7j/7 et 24h/24 (sous traitance)	100

⚠ Indexation du carburant selon les variations du prix du carburant. Un pourcentage d'inflation sera appliqué au prix
 Clause d'actualisation des prix :

Les prix seront fermes pour l'année 2024 mais actualisables au 1^{er} janvier de chaque année de reconduction du contrat pour la durée du marché (2025 et 2026) selon la formule indiquée dans l'offre du prestataire ; si rien n'est précisé, les prix seront considérés fermes jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 4 juin 2020.

(Cette dépense est imputée en section fonctionnement au chapitre 011 - charges à caractère général).

C - Vérification extincteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de confier à l'entreprise **LE BOUCHER (50 – MARCEY LES GREVES)** l'entretien des extincteurs sur une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 reconductible deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions définies dans le bordereau de prix comme suit :

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT
VERIFICATION EXTINCTEURS CO2	8	2.10 €	16.80 €
VERIFICATION EXTINCTEURS EAU (6 L)	21	2.10 €	44.10 €
VERIFICATION EXTINCTEURS POUDRE (6 et 9 kg)	3	2.10 €	6.30 €
ECHANGE STANDARD CO2 2	1	47.60 €	47.60 €
ECHANGE STANDARD EAU 6	1	55.20 €	55.20 €
ECHANGE STANDARD POUDRE 6	1	57.10 €	57.10 €

ECHANGE STANDARD POUDRE 9	1	67.80 €	67.80 €
RECHARGE CO2 2	1	18.10 €	18.10 €
RECHARGE EAU 6	1	15.40 €	15.40 €
RECHARGE POUDRE 6	1	26.00 €	26.00 €
RECHARGE POUDRE 9	1	33.00 €	33.00 €
INTERVENTION SUR SITE	PRIX FORFAITAIRE	13.50 €	13.50 €
FRAIS LIES AU RAPPORT	PRIX FORFAITAIRE	offert	
PRIX HT			400.90 €

Les prix seront fermes pour l'année 2024 mais actualisables au 1^{er} janvier de chaque année de reconduction du contrat pour la durée du marché (2025 et 2026) selon la formule indiquée dans l'offre du prestataire ; si rien n'est précisé, les prix seront considérés fermes jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 4 juin 2020.

(Cette dépense est imputée en section fonctionnement au chapitre 011 - charges à caractère général).

D - Vérification appareils froid et cuisson de la salle et du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide de confier à l'entreprise FROID CUISSON – 50300 PONTS, le contrat de maintenance pour la vérification des appareils froid et cuisson de la salle et du restaurant scolaire sur une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 reconductible deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions définies dans le bordereau de prix comme suit :

Désignation des prestations		Prix prestation HT (non révisable)
Vérification appareils cuisson		
Forfait contrôle gaz et attestation : vérification des appareils de cuisson, nettoyage des brûleurs, graissage des robinets, test de sécurité	prix forfaitaire	75.00 €
Remplacement veilleuse	prix unitaire	19.76 €
Remplacement thermocouple	prix unitaire	26.34 €
Vérification appareils froid		
Forfait étanchéité chambre froide : vérification des appareils froids, nettoyage des condenseurs et des évaporateurs, graissage des ventilateurs, essais contrôles	prix forfaitaire	50.00 €
Main d'œuvre	Prix horaire	54.00 €

Les prix seront fermes pour l'année 2024 mais actualisables au 1^{er} janvier de chaque année de reconduction du contrat pour la durée du marché (2025 et 2026) selon la formule indiquée dans l'offre du prestataire ; si rien n'est précisé, les prix seront considérés fermes jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 4 juin 2020.

(Cette dépense est imputée en section fonctionnement au chapitre 011 - charges à caractère général).

E – Contrat d’entretien des installations cloches et horloges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide de confier à l’entreprise BIARD ROY (50- VILLEDIEU LES POELES) le contrat de maintenance pour l’entretien des installations cloches et horloges situées à l’église sur une durée de 4 an à compter du 1er janvier 2024 jusqu’au 31/12/2027 :

Désignation des prestations	Prix prestation HT
Abonnement annuel	230€

Les prix seront fermes pour l’année 2024 mais actualisables au 1^{er} janvier de chaque année de reconduction du contrat pour la durée du marché (2025, 2026 et 2027) selon la formule indiquée dans l’offre du prestataire ; si rien n’est précisé, les prix seront considérés fermes jusqu’au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 4 juin 2020.

(Cette dépense est imputée en section fonctionnement au chapitre 011 - charges à caractère général).

⇒ 2023-12-13 10 La révision des tarifs pour l’année 2024 : Location de salles, concessions cimetière

Arrivée de Valérie NOUVEL à 22h10.

Nous avons parlé l’année dernière d’établir un bilan financier de la salle des fêtes pour les années 2022 et 2023 :

BILAN FINANCIER SALLE DES FETES

BILAN FINANCIER 2022	SALLE Dépenses	SALLE Recettes
EDF	2 020.00 €	1 203.00 €
GAZ	1 315.00 €	
EAU	169.59 €	
Assainissement	117.54 €	
Téléphone	360.70 €	
Vaisselle	255.00 €	1 060.00 €
Produits entretien	398.00 €	
Entreprise vitres	120.00 €	
Clés refaites	30.00 €	
Vérification sécurité	370.00 €	
lampes à changer	190.00 €	
Location de la salle		5 093.00 €
TOTAL	5 345.83 €	7 356.00 €

Dépenses Investissement	Montant
Sherpasopic	1 550.00 €

Résultats 2022 : + 2 010.17€

BILAN FINANCIER 2023	SALLE Dépenses	SALLE Recettes au 5.12.2023
EDF	3 472.05 €	1 885.00 €
GAZ	1 656.00 €	
EAU	304.00 €	
Assainissement	262.00 €	
Téléphone	397.36 €	
Vaisselle	0.00 €	604.00 €
Produits entretien	208.00 €	
Entreprise vitres	271.00 €	
Petits matériels	70.00 €	
Vérification sécurité	414.00 €	
Remplacement moteur hotte	700.00 €	
Réparation armoire froide	253.00 €	
Nettoyage bac à graisse	90.00 €	
Redevance spéciale déchets	1 150.00 €	
Location de la salle		4 318.00 €
TOTAL	9 247.41 €	6 807.00 €

Dépenses Investissement	Montant
Parquet	900.00 €

Résultats 2023 : -2 440€

Présentation par M. Rémi HARDY des différentes prestations :

a – Location salle multi-activités de Tombelaine :

Compte tenu de l’augmentation des charges de la salle, après délibération, le conseil municipal à l’unanimité décide les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Particuliers habitant la commune (et sociétés locales) :

2 jours ou week-end	250 €
1 journée (hors week-ends ou jours fériés)	185 €

½ journée (vin d'honneur) 70 €

Particuliers, entreprises ou associations hors commune :

2 jours ou week-end 370 €

1 journée (hors week-ends ou jours fériés) 250 €

Réunion d'information (3h ou soirée) 150 €

L'électricité et le gaz sont facturés selon la consommation en fonction du prix facturé par les fournisseurs.

Des arrhes d'un montant de 50 € sont versées à la réservation. Une caution de 200 € est demandée à la remise des clés. Celle-ci sera restituée si la salle est rendue propre et en bon état. Dans le cas contraire, une somme de 100 € est retenue pour le nettoyage complémentaire et les dégâts seront facturés.

Les associations locales ont la possibilité d'avoir la salle gratuitement deux fois par an lorsqu'elles organisent des manifestations payantes.

B - Location de la vaisselle

Compte tenu de l'augmentation du coût des charges de travail du personnel, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- ❖ - location du couvert complet : 1 €
- ❖ - location du verre : 0.10 €
- ❖ - location du couvert (fourchettes couteaux cuillères) 0.25 €
- ❖ - forfait location pour associations 50 € par soirée

Facturation pour dédommagement vaisselle cassée (assiette, verre, tasse ou couvert, carafe, plat...) : en fonction du prix facturé par les fournisseurs.

Quand la vaisselle est rendue sale ou pas essuyée, une indemnisation de 30 € de l'heure sera facturée en fonction du temps passé.

C- Salle étage mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, maintient pour 2024 le tarif de la location par journée à 50 € dans le cas d'une utilisation de la salle à l'étage de la mairie pour des réunions avec prestation payante.

D- Concessions cimetièrre et columbarium

Compte tenu de l'augmentation des charges d'entretien, du fait du 0 phyto, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

➤ **Concessions cimetièrre.**

- ❖ Concession perpétuelle : 230 €
- ❖ Concession de 50 ans : 120 €
- ❖ Concession de 30 ans 80 € (*pour les renouvellemenst de concession*)

➤ **Concession espace cinéraire**

Concessions du columbarium pour une durée de 30 ans :

- ❖ Case enterrée : 1 100 €
- ❖ Case sur socle : 1 700 €
- ❖ Jardin du souvenir : 70 €

La gravure des noms et dates de naissance sont à la charge des familles.

⇒ **2023-12-13 11 Le personnel communal : Mise à jour du tableau des emplois**

Suite à la promotion interne d'un agent au grade de rédacteur au 15/05/2023, et suite à l'avis favorable du Comité social Territorial, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de mettre à jour le tableau des emplois.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 21 septembre dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

⇒ **de supprimer les emplois ci-dessous :**

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 35 h / 35 h

⇒ de modifier comme suit le tableau des emplois:

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	poste budgétaire au 13/12/2023	
		Postes budgétaires	Postes pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Rédacteur	B	35h	35 h
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35h	35 h
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35h	35 h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	29h	29h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	29 H	29 H
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35h	35h
Adjoint technique	C	31.5h	31.5
Adjoint technique	C	35h	35h
Adjoint technique	C	6	6
Adjoint technique	C	11	
Contrat d'apprentissage		29h	29h
SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé des écoles mat 1 ^{ère} classe	C	35h	90%
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	29h	29 h

⇒ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2023-12-13 12 – Questions et information diverses

➤ **Recensement 2024 :**

Nos 3 agents recenseurs Tatiana GIFFAUT, Sébastien ESCOBAR, Valérie PICHON DUFOUR

➤ **compte-rendu de la commission biodiversité** – 2 articles dans la presse locale

➤ **DIA** – la commune ne préemptera pas la maison en vente au centre bourg

➤ **demande de dérogation au repos dominical des salons de coiffure** - Favorable

➤ **composteur à l'accueil de la mairie** – Biodéchets ne sont plus autorisés dans les sacs déposés au PAV au 01/01/2024

➤ **la cérémonie des Vœux 2024 - le 12 janvier à 20h**

➤ **prochaines réunions**

▪ **Conseil Municipal :**

✓ Le jeudi 25 janvier 2024 à 20h30

▪ **Commission du personnel :**

✓ Le mercredi 17 janvier 2024 à 20h30

M. le Maire remercie son conseil municipal pour son engagement.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2023-12-13 01	7.3	Emprunt	Lotissement le Chant de la Pierre 2 – tranche 4 Emprunt de 200 000€ : Analyse des propositions	
2023-12-13 02	3.5	Actes de gestion du domaine public	Le Lotissement « le Chant de la Pierre 2 - Tranche 4 » La convention de rétrocession du SDEAU	
2023-12-13 03	1.1	Délégation de service publique	Le Lotissement « le Chant de la Pierre 2 - Tranche 4 » Devis SEGUR complémentaire suite au dépôt du permis d'aménager modificatif	
2023-12-13 04	7.1	Décisions budgétaires : tarifs	Le Lotissement « le Chant de la Pierre 2 - Tranche 4 » Le prix de vente des lots	
2023-12-13 05	3.1	Domaine et patrimoine : Acquisitions	Le lotissement les balcons de l'archange – Rétrocession de la parcelle YS 78	
2023-12-13 06	8.8	Environnement	Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)	
2023-12-13 07	1.1	Marché publics	L'aménagement du nouveau terrain d'entraînement – Analyse des propositions commerciales	
2023-12-13 08	7.5	Subventions	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) – 5 000 équipements sportifs de proximité	
2023-12-13 09A	1.2	Contrats	L'entretien et sécurité périodique des bâtiments publics 2024-2026 – Consultation des entreprises	
2023-12-13 09B	1.2	Contrats	L'entretien et sécurité périodique des voies publiques 2024-2026 – Consultation des entreprises	
2023-12-13 09C	1.2	Contrats	L'entretien et sécurité périodique des voies publiques 2024-2026 – Consultation des entreprises - Entretien des extincteurs	
2023-12-13 09D	1.2	Contrats	L'entretien et sécurité périodique des voies publiques 2024-2026 – Consultation des entreprises - Entretien des appareils chauds et froids	
2023-12-13 09E	1.2	Contrats	L'entretien et sécurité périodique des voies publiques 2024-2026 – Consultation des entreprises - Entretien des cloches de l'église	
2023-12-13 10A	7.1	Tarifs	La révision des tarifs pour l'année 2024 : Location de la salle Tombelaine	
2023-12-13 10B	7.1	Tarifs	La révision des tarifs pour l'année 2024 : Location de la vaisselle	
2023-12-13 10C	7.1	Tarifs	La révision des tarifs pour l'année 2024 : Location de la salle de la mairie	
2023-12-13 10D	7.1	Tarifs	La révision des tarifs pour l'année 2024 : Concessions cimetière et columbarium	
2023-12-13 11	4.1	Personnel communal	Mise à jour du tableau des emplois	
2023-12-13 12	9.1	Autres domaines de compétences	Recensement 2024 – Biodiversité – DIA – Repose dominical – compostage – Cérémonie des vœux 2024 – Prochaines réunions	

Conseil municipal du 13/12/2023	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Valérie BAZIRE Secrétaire	